



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENEA
Séance 3 novembre 2025 à 19h00 /
2025eko azaroaren 3ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
28 octobre 2025 / 2025eko urriaren 28a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri) Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marc GRACY (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-49 Relais petite enfance intercommunal « A petits pas » : avenants aux conventions financières avec les Communes d'Ahetze, Ascaïn, Ciboure, Arbonne et Guéthary/« A petits pas » herri arteko haurtzainen bitarteka : Ahetze, Azkaine, Ziburu, Arbona eta Getaria herriekin diru hitzarmeneko gehigarriak

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la commune de Saint Jean de Luz a créé en 2019, en partenariat avec la CAF des Pyrénées Atlantiques, un Relais Petite Enfance (RPE) à l'échelle des communes d'Ahetze, d'Ascaïn, de Ciboure, de Guéthary afin de proposer un service de qualité aux familles et de bénéficier d'un animateur dédié à cette structure de proximité.

Depuis 2022, d'une part la commune d'Arbonne a rejoint ce RPE qui regroupe désormais 6 communes, d'autre part, la CAF concentre l'ensemble des financements des villes partenaires au profit de la seule Ville de Saint-Jean-de-Luz. Cela d'abord dans le cadre du contrat enfance jeunesse, ensuite dans le cadre du Contrat Territorial Global, ce qui a fait l'objet d'avenants avec les communes, le dernier en 2025.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques nous annonce la fin de sa participation financière annuelle d'un montant de 4 268 € à compter de 2025. Un nouvel avenant est donc nécessaire afin de recalculer la participation financière de chaque commune. La participation d'Ascaïn s'élève à 4384 € en 2025.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°4 aux conventions financières liant la Commune d'Ascaïn à la Commune de Saint Jean de Luz dans le cadre du Relais Petite Enfance (RPE),
- **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gainera egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

